



Compte Administratif 2021

Note de présentation brève et synthétique

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation.
Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.*

A travers le compte administratif, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal.

Ainsi, le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 s'établissent donc comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Réalisation de l'exercice + Reports N-I	Section de Fonctionnement	9 067 419,90	10 434 429,45	Excédent	1 367 009,55
	Report de l'exercice N-I (002)	-	802 201,53		
	Total fonctionnement	9 067 419,90	11 236 630,98	Excédent	2 169 211,08
	Section d'investissement	3 602 234,99	1 844 423,06	Déficit	1 757 811,93
	Report de l'exercice N-I (001)	241 168,86	-		
	Total investissement	3 843 403,85	1 844 423,06	Déficit	1 998 980,79
TOTAL BUDGET		12 910 823,75	13 081 054,04	Résultat global	170 230,29

Restes à réaliser à reporter en N+I	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de Fonctionnement	143 707,68	-	Déficit	143 707,68
Section d'investissement	-	-	-	-
TOTAL CUMULE	9 211 127,58	11 236 630,98	-	-

Résultat Cumulé	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS	
Section de Fonctionnement	9 211 127,58	11 236 630,98	Excédent	2 025 503,40
Section d'investissement	3 843 403,85	1 844 423,06	Déficit	1 998 980,79
TOTAL CUMULE	13 054 531,43	13 081 054,04	Excédent	26 522,61

-I- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Il regroupe :

- d'une part toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes...
- et d'autre part deux types de recettes : les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement...) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

Le volume total des dépenses réelles d'investissement est de 3 403 786,37 €. Le volume total des recettes réelles d'investissement est de 841 898,50 €.

✓ Les principales recettes d'investissement sont :

- 1- FCTVA pour 237 831,07 €,
- 2- Taxe d'aménagement pour 338 064,97 €,
- 3- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement. Il est à noter que les investissements programmés sur le budget primitif 2021 ont vu, compte tenu de la crise sanitaire et du report des délais d'exécution des travaux, leur réalisation surtout sur le 4^{ème} trimestres 2021. Les demandes d'acomptes ou de soldes de subventions inscrites au BP 2021 n'ont pas été effectuées auprès des financeurs (Etat, Région, Département), ce qui explique le faible montant de 23 223,00 €, en réalisé, contre 700 517,70 € d'inscrits. Ces subventions ont fait l'objet d'une nouvelle inscription au BP 2022.

NATURE	MONTANT REALISE
Subventions d'investissement reçues	23 223,00
Emprunts et dettes assimilés	-
Dotations, fonds divers et réserves	575 896,04
Excédent de fonctionnement capitalisé	241 168,86
Dépôts et cautionnements reçus	1 610,60
Produits de cessions d'immobilisations	-
<i>Sous total recettes réelles</i>	<i>841 898,50</i>
Opérations d'ordre	1 002 524,56
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 686 321,56

✓ **Les principales dépenses d'investissement sont :**

- 1- Dépenses d'équipements pour 985 726,36 € dont acquisitions de terrains nus 262 647,32 € et terrains bâtis 164 400 €,
- 2- Dépenses financières pour 2 418 060,01 dont remboursement de la dette pour 2 412 763,01 €,
- 3- Achat de mobilier, matériel de bureau et informatique pour les écoles et les services municipaux pour 46 442,62 €,
- 4- Achat de matériels, outillages techniques et/ou de voirie pour 53 890,26 €,
- 5- Frais d'études liés à la réfection de la rue des Mériens, la salle Roger DONNET, au lancement du marché énergétiques pour 45 117,62,00 €,
- 6- Travaux d'aménagement ou d'agencement dans divers bâtiments communaux pour 114 227,51 €,
- 7- Aménagement et agencement de la Place de la Libération pour 124 283,72 €.

NATURE	MONTANT REALISE
Immobilisations incorporelles	
Licences	3 933,60
Frais d'études	63 414,00
Réalisation documents d'urbanisme (révision du PLU)	13 200,00
Immobilisations corporelles	
Terrains nus	262 647,32
Terrains bâtis	164 400,00
Agencement terrains	13 641,60
Agencement constructions	114 227,51
Réseaux divers	3 342,10
Mobilier, matériel	45 117,62
matériels, outillages techniques	53 890,26
Immobilisations en cours	
Place de la Libération, solde Médiathèque	247 912,35
Dotations, fonds divers et réserves	
Remboursement de la taxe d'aménagement	5 297,00
Remboursement emprunt	2 412 763,01
<i>Sous total dépenses réelles</i>	<i>3 403 786,37</i>
Opérations d'ordre	198 448,62
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 602 234,99

-II- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Il permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le volume total des dépenses réelles de fonctionnement est de 8 304 915,81 €. Le volume total des recettes réelles de fonctionnement est de 10 332 293,62 €.

✓ Les recettes de fonctionnement :

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, études surveillées, location de salles), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

NATURE	MONTANT REALISE
Atténuations de charges	80 209,72
Produits de services	585 031,46
Impôts et taxes	6 831 900,68
Dotations et participations	2 026 093,95
Autres produits de gestion courante	71 549,01
Produits financiers	300 757,94
Produits exceptionnels	436 750,86
<i>Sous total recettes réelles</i>	<i>10 332 293,62</i>
Opérations d'ordre entre sections	102 135,83
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 434 429,45

Concernant la fiscalité des impôts locaux pour notre commune : les taux d'imposition n'ont pas augmenté, en 2021.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation	17,93 %	Pas de vote (gel national des taux)
Taxe sur foncier bâti	18,27 %	35,45 % correspondant à l'addition des taux communal (18,27 %) et départemental (17,18 %)
Taxe sur foncier non bâti	76,76 %	76,76%

✓ Les dépenses de fonctionnement :

Pour notre commune, les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 49,56% des dépenses réelles de fonctionnement.

NATURE	MONTANT REALISE
Charges à caractère général	2 416 105,37
Charges de personnel	4 188 774,68
Atténuation de produits	73 340,00
Autres charges de gestion courante	691 824,99
Charges financières	299 572,10
Charges exceptionnelles	635 298,67
<i>Sous total dépenses réelles</i>	<i>8 304 915,81</i>
Opérations d'ordre entre sections	906 211,77
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 211 127,58

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

-III- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

Les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dégagés au titre de l'exercice 2021, sont affectés en totalité, dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif, soit le budget primitif 2022 voté le 4 avril 2022.

Compte tenu des reports de l'année 2020, le Compte Administratif pour l'exercice 2021 présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 169 211,08 €,
- et fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 1 998 980,79 €.

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement.

C'est pourquoi, cette année pour couvrir notre déficit d'investissement, nous avons priorisé, comme l'autorise la M14, l'affectation de la totalité du résultat cumulé de fonctionnement en recette d'investissement au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé).

Ce qui implique qu'aucun report ne sera fait au BP 2022, dans les recettes de fonctionnement au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté).

-IV- EVOLUTION DE LA DETTE

Prêteur	Objet du contrat	Date de signature	Durée initiale	Montant initial	Capital	Intérêts	Annuité	Dettes en capital au 31/12/2021	Taux
1 CRCA	Réaménagement de 4 prêts	27/05/2003	20 ans	1 684 542,88	84 227,15	11 572,81	95 799,96	252 681,38	FIXE : 4,5800
2 DEXIA	Financement des investissements 2003	03/10/2003	20 ans	1 288 469,60	85 897,96	6 755,88	92 653,84	171 796,12	FIXE : 4,8400
3 DEXIA	Financement des investissements 2010	25/05/2010	20 ans	835 000,00	41 750,04	13 325,07	55 075,11	379 228,73	FIXE : 3,6500
4 DEXIA	Financement divers de travaux de bâtiments	25/05/2010	20 ans	60 497,75	3 136,02	832,02	3 968,04	30 673,11	FIXE : 2,8200
5 DEXIA	Financement divers de travaux publics 2010	25/05/2010	20 ans	104 142,47	5 398,42	1 432,26	6 830,68	52 801,72	FIXE : 2,8200
6 CRCA	Financement des investissements 2013	02/04/2012	15 ans	1 000 000,00	73 712,59	17 902,73	91 615,32	434 021,78	FIXE : 4,4700
7 CRCA	Réaménagement centre ville et salle des fêtes	27/05/2014	15 ans	1 000 000,00	66 666,72	13 591,92	80 258,64	494 444,04	FIXE : 2,9300
8 DEXIA	Refinancement du prêt MPH272816EUR (réf 007)	15/07/2015	15 ans	8 358 572,04	516 594,42	193 475,11	710 069,53	5 696 261,71	FIXE : 3,3500
9 CRCA	PROGRAMME INVESTISSEMENT 2016	09/02/2016	15 ans	600 000,00	38 451,24	7 686,94	46 138,18	417 768,44	FIXE : 1,8400
10 CRCA	PROGRAMME 2 INVESTISSEMENT 2016	28/06/2016	15 ans	400 000,00	26 016,52	3 421,04	29 437,56	268 898,72	FIXE : 1,3200
11 CRCA	CREDIT RELAIS	10/07/2018	3 ans	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	FIXE : 0,5900
Total				16 831 224,74	941 851,08	269 995,78	1 211 846,86	8 198 575,75	

Le taux d'endettement, qui avait atteint le niveau d'alerte de la DGCL (130%), est revenu à des valeurs confortables par l'action combinée de l'effort exceptionnel, consenti en 2021, pour rembourser le « prêt relais » de 2018 et d'une politique rigoureuse.

